

SESSION 2025

CONCOURS EXTERNE
CAPES ET CAFEP

Section
ARTS PLASTIQUES

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

*L'épreuve s'appuie sur un dossier de documents textuels et/ou visuels, imprimés ou en ligne.
Elle se déroule en deux parties successives :*

Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé.

Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques.

Durée : 6 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPES EXTERNE ARTS PLASTIQUES

➤ CAPES de l'enseignement public

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B E	1 8 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

➤ CAFEP/CAPES de l'enseignement privé

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
E B F	1 8 0 0 E	1 0 2	9 3 1 2

Sujet :	2
Consignes :	2
Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve).....	3
Document issu de la recherche (première partie de l'épreuve).....	7

Barème et notation

L'épreuve est évaluée sur 20 points :

- chaque partie est notée sur 10 points.

Attendus

Première partie :

- repérer, à partir du corpus d'œuvres, et situer dans l'espace et le temps des enjeux (plastiques, techniques, artistiques, esthétiques, culturels, sociétaux, etc.) explicitement liés au sujet et à l'axe de travail qui l'accompagne, en tenant compte également du document issu de la recherche ;
- enrichir l'argumentation de références précises (artistiques, historiques, théoriques, etc.) et pertinentes autres que les œuvres du corpus fourni ;
- justifier le choix d'au moins deux documents de ce corpus d'œuvres, analysés de manière méthodique au regard de la réflexion sous-tendue par le sujet ;
- dégager, sur la base de ce travail, des problématiques susceptibles de nourrir un projet d'enseignement en arts plastiques.

Deuxième partie :

- justifier explicitement l'ancrage du projet de séquence dans une des problématiques dégagées dans la première partie de l'épreuve ;
- élaborer, structurer et argumenter des apprentissages opérants au regard de l'axe de travail imposé pour cette deuxième partie de l'épreuve ;
- choisir précisément un niveau de classe dans le cycle défini par le sujet et le justifier au regard de la progressivité des apprentissages ;
- relier le projet de séquence aux compétences travaillées du programme retenues à dessein.

Sujet :

« **Forme** »

Consignes :

Pour chacune des deux parties de l'épreuve, le candidat produit un écrit structuré et argumenté relevant de la forme dissertée.

Première partie : analyse méthodique d'une sélection d'œuvres parmi un corpus proposé.

- **Axe de travail :** la démarche d'analyse inclura notamment une réflexion sur les dimensions matérielles et expressives des œuvres choisies.

Deuxième partie : projet de séquence d'enseignement en arts plastiques

- **Axe de travail :** la séquence conçue témoignera des différents gestes professionnels mis en œuvre ayant pour objectif d'engendrer de la singularité dans les réponses plastiques apportées par les élèves.

Données contextuelles obligatoires :

**Programmes du
cycle 4**

Classe entière

**3 séances
d'1 heure**

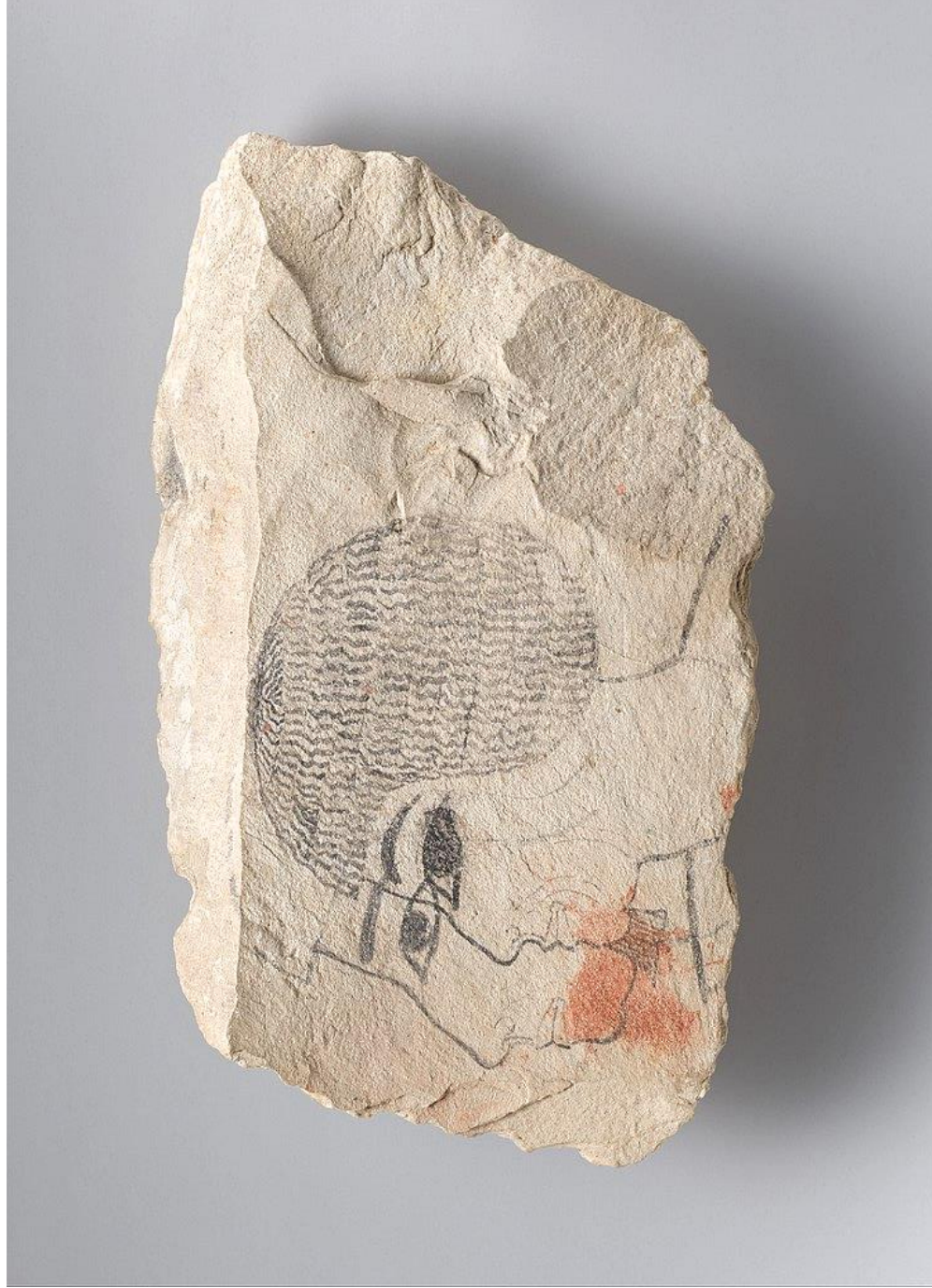
Remarques :

La rédaction peut s'accompagner de croquis et de schémas pour enrichir les analyses et démonstrations conduites.

Toute reproduction couleur est sujette à des variations chromatiques par rapport à l'œuvre originale. Il convient donc de s'attacher à l'analyse des documents tels qu'ils se présentent dans ce dossier.

Corpus d'œuvres (première partie de l'épreuve)

Document 1



Anonyme, *Double portrait de Sénénmout*, XVIII^eme dynastie égyptienne (- 1550 / - 1292), ostrakon* figuré, 8 x 18 cm. Metropolitan Museum of Art, New York.

*L'ostrakon est un éclat de calcaire qui servait dans l'Antiquité de support d'écriture ou de dessin.



Regina CASSOLO (1894-1974), *Struttura* (Structure), 1954, fer et Plexiglas multicolore, 44 x 29 x 20 cm. Collection d'archives Gaetano et Zoe Fermani, Milan.



Véra PAGAVA (1907-1988), *Cathédrale*, 1957, huile sur toile, 55 x 38 cm.
Galerie nationale de Tbilissi, Géorgie.



Eva JOSPIN (1975-), *La forêt*, 2021, carton et bois, 250 x 360 cm. Musée de la Chasse, Paris.

« L'œuvre d'art n'est pas le double du réel ; elle ne se substitue pas à lui [...]. Toile, sculpture ou monument, l'œuvre renferme à la fois plus et moins que le réel donné. Ce que nous saisissons ce sont des structures, c'est-à-dire des relations arbitraires établies entre des éléments empruntés au réel par l'artiste ; ce sont elles qui nous permettent de retrouver son émotion ou sa pensée. »

Pierre FRANCASTEL (1900 - 1970), *Art et technique aux XIX^e et XX^e siècles*, Gallimard, 1988, p.172.